

CONSEIL A L'ORIENTATION (CONSOR©)

Le CONSOR a pour finalité d'aider les salariés du BTP à concevoir, clarifier et élaborer leur projet professionnel. Cette démarche comprend plusieurs étapes qui s'organisent autour d'entretiens individuels en amont et en aval et de tests psychotechniques.

Ces tests permettent d'enrichir l'analyse du projet professionnel en :

- évaluant les capacités d'adaptation du demandeur,
- les traduisant en points d'appuis exploitables,

Ceci, afin de l'aider à construire son projet professionnel.

DANS QUELS CAS RECOURIR AU CONSOR ?

Au niveau du salarié :

- lorsqu'une personne envisage un changement et/ou un élargissement de fonction ou une reconversion,
- et/ou, lorsqu'elle éprouve le besoin de faire un bilan professionnel pour continuer à progresser.

Au niveau de l'entreprise :

- lorsqu'une évolution visée comporte un enjeu important et que l'entreprise a des doutes sur les chances de réussir le changement,
- lorsqu'un éclairage extérieur et objectif s'avère nécessaire pour définir la prise de risques.

LA DEMARCHE

- 1. Entretien entre le salarié et CONSTRUCTYS: prise d'informations et passage de tests.** } Durée : 4 heures
- 2. CONSTRUCTYS transmet à un cabinet conseil agréé les éléments pour analyse.**
- 3. CONSTRUCTYS restitue au salarié et si celui-ci le souhaite en présence de l'entreprise.** } Durée : 2 heures

PRECAUTIONS PARTICULIERES :

Les informations recueillies revêtent un caractère confidentiel et sont sous la seule responsabilité du conseiller CONSTRUCTYS. Les conclusions de la démarche sont restituées au salarié et à lui seul. Si celui-ci le souhaite, et à sa demande, l'entreprise peut également y participer. (Des tiers ne peuvent donc avoir accès à celles-ci sans l'autorisation préalable du salarié).

FINANCEMENT :

Le CONSOR fait l'objet d'une demande de prise en charge. **Cette démarche est gratuite pour les entreprises adhérentes à l'OPCA DE LA CONSTRUCTION et leurs salariés.**